

Selarl ACTEHUIS
Huissiers de Justice Associés
49/51, avenue Salvador Allende
B.P.113
77105 MEAUX CEDEX
☎ 01.64.34.00.79 ☎ 01.64.34.27.47

EXPEDITION

C093908

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT CINQ NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

La Fédération Française des Sports de Glace, dont le siège social est situé 41-43 rue de Reuilly 75012 PARIS, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Gwenaëlle NOURY.

Laquelle m'a exposé :

- Que, ce jour, doit se tenir une assemblée générale extraordinaire et ordinaire des groupements affiliés de la Fédération Française des Sports de Glace.
- Que cette assemblée doit se tenir en visio-conférence.
- Qu'il m'était demandé d'assister au déroulement de cette assemblée, de l'émargement jusqu'à la fin de l'assemblée et d'en dresser constat.

Déférant à cette réquisition :

Je, soussigné, Nicolas BARDIN Huissier de Justice associé, membre de la SELARL ACTEHUIS, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, audiencier près le Tribunal de Grande Instance de MEAUX, dont l'Etude est située 49/51 avenue Salvador Allende à MEAUX

Me suis rendu, ce jour, à PARIS 12^{ème}, au 41-43 rue de Reuilly, siège de la FFSG, où étant, à 9H15, je rencontre :

- Madame Gwenaëlle NOURY, Présidente de la Fédération Française des Sports de Glace.
- Madame Stéphanie DAVAL, Secrétaire Générale du Bureau exécutif.
- Monsieur Jean Christophe PRANGERE, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.
- Madame Soisique LORAND membre de la CSOE
- Monsieur Franck PRIEUR membre de la CSOE
- Madame Fabienne GONEDEC membre CSOE
- Monsieur Rafael CABON Trésorier Général du Bureau exécutif
- Monsieur Pascal HENRY membre du Bureau exécutif
- Madame Huguette LONDY membre du Bureau exécutif
- Monsieur Ludovic LE GUENNEC Président du Conseil Fédéral
- Madame Patricia SCOFFIER membre du Conseil Fédéral
- Madame Brigitte GASPARD membre du Conseil Fédéral
- Monsieur Michael COLLARDEY membre du Conseil Fédéral et référent informatique
- Madame Karine GAMARD secrétaire permanente de la Fédération
- Monsieur Djamel CHEIKH DTN

En présence desquels, je procède aux constatations suivantes :

Le 26 octobre la convocation à l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire a été adressée aux présidents de clubs, présidents de ligues, et présidents des comités départementaux.

Cette convocation sera annexée aux présentes après mentions sur 3 pages, ainsi que l'ordre du jour sur une page, et un modèle de procuration sur une page.

Les pouvoirs qui devaient impérativement parvenir au président de la CSOE, 48h00 avant l'assemblée, ont préalablement été vérifiés et validés par cette même CSOE.

Monsieur PRANGERE son président a écarté 3 procurations : 2 ont été reçues tardivement, et une présentait une signature non conforme à celle déposée sur la fiche licenciée

L'assemblée doit se tenir en visioconférence via le logiciel « TEAMS »

Pour les votes l'applicatif « V8te » sera utilisé

L'ensemble des opérations techniques est supervisé par monsieur Michael COLLARDEY référent informatique.

Madame DAVAL m'expose que qu'il y a 152 clubs affiliés, représentant 1034 voix.

Le quorum pour les résolutions appelées au vote dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire est de 344 voix et 51 clubs.

Le quorum pour les résolutions appelées au vote dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire est de 518 voix et 76 clubs.

9 heures 15 à 10 heures 30 :

Ouverture des émargements et entrée en séance.

A la fermeture des émargements, il y a 87 clubs représentés et 649 voix
Les quorums pour AGO et AGE sont donc atteints

Conséquence, les résolutions seront adoptées suivant les critères suivants :

Majorité simplifiée 325 voix
Majorité qualifiée 433 voix et 58 clubs

10 heures 40 :

Ouverture de l'assemblée et enregistrement des débats

Madame Stéphanie DAVAL : « Bonjour à tous, merci beaucoup de votre patience. Est-ce-que tout le monde nous entend bien et si vous ne mettez aucun message dans le tchat, c'est que l'on considère que tout va bien. Ça y est, le son est là, ok ça marche, parfait. Merci à tous d'être présents, je vous annonce avec un grand plaisir que nous avons le double quorum, c'est-à-dire à la fois pour l'Assemblée Générale Ordinaire, et pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, donc félicitations et merci pour votre mobilisation. Nous sommes 87 clubs présents ou représentés pour 649 voix. Je vais laisser la parole à Madame la Présidente ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Merci beaucoup à Stéphanie. Donc, bonjour à tous également, Chers Présidents, Chers élus, Chers encadrants et évidemment tous nos licenciés, je tiens vraiment, mais vraiment à vous remercier d'être présents ce matin, vous le savez nous avons l'obligation de cette mise en conformité de nos textes suite à la loi de mars 2022, une série de visios vous ont été proposées un petit peu en explication de textes de manière à vraiment vous éclairer le plus possible sur ces modifications, et évidemment, il est important que nous soyons en règle, et surtout comme je le dis toujours, que nous écrivions cette olympiade ensemble. Ces écritures ont été le fruit d'un travail de plusieurs mois via la CRTF, donc je le rappelle, composée de membres à la fois du Bureau Exécutif et du Conseil fédéral. Donc je rappelle succinctement cette composition : donc, nous avons en tant que Président de cette CRTF notre Secrétaire générale Stéphanie DAVAL qui, je le rappelle, est également avocate ; évidemment à mes côtés et dans cette CRTF Monsieur Ludovic LE GUENNEC donc Président du Conseil fédéral vous le savez tous ; Monsieur Patrice MAURIN, donc Vice-Président du Bureau Exécutif et Monsieur Bruno CATELIN, membre du Conseil fédéral, et évidemment je faisais également partie de cette commission. Nous avons invité pour leurs compétences, leurs expertises, plusieurs personnes très précieuses, je pense notamment à Anthony LEROY, Président de la CFOA, Commission des Officiels d'arbitrage. Je voulais remercier aussi les Présidents de nos CSN qui nous ont aidés à réécrire aussi toutes ces lignes : Des contributions, des participations très actives, je pense notamment à Guillemette pour le PA, voilà, on a eu beaucoup, beaucoup de travail et de réflexions. Ces textes, je vous le rappelle, sont à la fois une mise à jour et évidemment, également des éclaircissements d'articles existants afin d'avoir une meilleure lisibilité et compréhension. Evidemment, j'invite chacun d'entre vous à valider ces nouveaux statuts et règlements intérieurs pour que nous puissions avancer le plus sereinement possible, c'est important d'écrire et de continuer cette belle olympiade ensemble pour faire briller encore plus notre fédération, l'ensemble de nos disciplines je le rappelle, et évidemment tous nos licenciés. Un grand bravo encore avant de laisser la parole à Ludovic LE GUENNEC notre Président de Conseil fédéral, je voulais encore dire un grand, grand bravo à tous nos sportifs pour leurs magnifiques résultats, on a eu une saison exceptionnelle, on ne peut que les encourager et les accompagner. Evidemment, je voulais aussi remercier les entraîneurs, les familles et tout ceux qui sont autour d'eux et qui contribuent largement à cette réussite et à cette belle fédération. Je vous remercie beaucoup, je laisse la parole à Ludovic LE GUENNEC également et on fera aussi un petit point, je le dis tout de suite, concernant le process informatique puisque malheureusement Michaël COLLARDEY notre référent a une extinction de voix, les virus de saison sont un petit peu à la fédération, voilà, mais tout va bien. Je te laisse la parole Ludovic, et je vous remercie de votre attention et bonne assemblée générale à tous ».

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Merci. Donc, merci à toutes et à tous pour votre présence déjà en premier lieu, aussi nombreux ce qui prouve bien l'intérêt de tous sur le bon fonctionnement fédéral sur le suivi de nos textes et sur la mise en application des différents règlements qui vous ont été soumis. Je tenais en premier lieu en remercier l'ensemble de la Commission de révision des textes fédéraux qui a travaillé quand même de manière très, très intensive ces trois – quatre derniers mois pour pouvoir présenter des textes particulièrement aboutis, je pense que vous l'aurez tous constaté que ce soit au moment des visios de présentation qui ont été rondement menées par Stéphanie DAVAL, que ces textes ont été très travaillés, très réfléchis. On a dû s'adapter à une loi, la loi de mars 2022 qui évidemment, je dirai, pourrait ne pas convenir à notre fédération et convenir à tout le monde, mais on a essayé de l'adapter en tous les cas du mieux possible pour pouvoir envisager les enjeux de demain et la bonne continuité au niveau fédéral. Donc, je tiens à remercier aussi l'ensemble du Conseil Fédéral qui a énormément travaillé aussi sur ces textes, on a fait plusieurs visios de relecture, des visios collaboratives sur lesquelles chacun a apporté ses idées, ses remarques. Je tiens à remercier aujourd'hui Patricia SCOFFIER et Brigitte GASPARD qui sont parmi nous, Michaël COLLARDEY également en tant que référent informatique, et évidemment

l'ensemble de la CSOE qui a permis de traiter en amont cette assemblée générale. Donc voilà, je vais laisser maintenant la parole à Stéphanie DAVAL qui va vous présenter le déroulement de cette Assemblée Générale.

Juste pour faire un petit point sur la partie informatique et partie vote, vu que Michaël COLLARDEY ne peut plus parler, « il est aphone » donc vous allez tout à l'heure recevoir au moment du lancement des votes, chaque personne, chaque votant va recevoir un mail plus un texto sur les adresses mails et les numéros de téléphone qui sont inscrits dans le cadre de votre licence de Président ou de fondé de pouvoir. Il faudra ensuite ouvrir le mail que vous recevrez, vous aurez un lien pour cliquer sur le lien du vote, et ensuite vous serez redirigés sur une page où vous devrez rentrer le numéro reçu par texto, et après vous accéderez aux différentes résolutions du vote. Si vous avez des questions, vous avez un petit tchat qui a été mis en place par Michaël COLLARDEY, donc le lien il vous a été rappelé dans le fil de discussion de la conversation de la visio, donc n'hésitez pas par rapport aux problèmes techniques à contacter Michaël via ce tchat et il regardera avec vous comment il peut répondre. Voilà, je laisse la parole du coup à Madame la Secrétaire générale Stéphanie DAVAL et merci à toutes et à tous encore une fois ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Merci beaucoup Ludovic et effectivement, c'est à toi ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Merci Gwenaëlle, merci Ludovic, Michaël me fait un signe de vous rappeler que le tchat est aussi fait pour les questions que vous aurez à nous poser, pour des raisons pratiques on va couper tous vos micros pour pas qu'il n'y ait trop de bruit de fond et que ça reste audible, donc si vous avez des questions tout au long de notre présentation intervention ou de manière générale, vous les posez sur le tchat et Mickaël nous les lira à voix haute... Enfin à voix haute... à voix basse... »

Madame Gwenaëlle NOURY : « On aura un lecteur, Carine peut-être tu pourras lire sur l'écran de Michaël, et c'est vrai que je tiens à remercier encore une fois la participation de nos employés fédéraux qui œuvrent de façon très, très positive auprès de nous. Merci à tous pour votre présence et tout ceux qui sont aujourd'hui au siège de la fédération, notamment des membres aussi du Conseil Fédéral, Brigitte GASTAR qui est à ma droite, Pascal HENRY parce que tout le monde n'est pas forcément dans le cadrage de la vidéo, Djamel CHEIKH notre DTN, merci Djamel d'être présent également ; Huguette LONDY, référente intégrité, Raphaël on le voit dans le champ de la caméra, évidemment toute notre CSOE donc Fabienne GONEDEC, Franck PRIEUR, Jean-Christophe PRANGERE, Soisique [LORAND], Karine [GAMARD] notre employée et puis Michaël COLLARDEY. En face de moi aussi, notre huissier puisque cette assemblée générale est sous contrôle de notre huissier Maître BARDIN, merci beaucoup. Et puis dans le fond, elle n'est pas punie je vous promets, c'est Catherine MANSARD qui aura son petit moment de présentation puisque vous avez bien compris qu'il y avait une candidature sur le poste de médecin fédéral et je pense que tu peux venir malgré tout à notre table Catherine s'il te plaît, je préfère, c'est quand même plus agréable. Donc encore une fois, merci à chacun d'entre vous d'être là, c'est ensemble que ça marche... Patricia SCOFFIER je ne l'ai pas renommée, mais en tout cas Ludovic l'avait présentée quant à sa participation sur les textes fédéraux, merci beaucoup parce que vraiment je ne cesse de le répéter, c'est ensemble que nous avançons et avec cette motivation commune que de réussir pour nos sports de glace et les faire briller au plus haut pour nos sportifs et auprès de l'ensemble du public, donc vraiment merci à tous. Je laisse enfin la parole à Stéphanie DAVAL qui aura plein de choses à nous raconter puisqu'évidemment, ces révisions de textes font pleinement partie de son domaine professionnel également. Merci Stéphanie ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Alors, beaucoup d'entre vous, et je vous en remercie, ont assisté aux dix séances de présentation des statuts et du règlement intérieur modifiés qu'on vous avait proposées tout au long du mois de novembre, mais je sais qu'aussi beaucoup d'entre vous n'ont pas eu le temps, l'opportunité, l'emploi du temps de se connecter à ces réunions, donc nous avons décidé collégialement de vous proposer un petit résumé de ces textes révisés, une petite présentation rapide, sans doute moins détaillée que celle auxquels ont eu droit ceux qui se sont connectés en visio, mais pour que tout de même le projet de réforme vous soit présenté aujourd'hui. Bien entendu, notre travail de réforme ne s'arrêtera pas aujourd'hui, que les textes soient adoptés ou non, bien sûr on souhaite qu'ils le soient, mais le travail de notre Commission de révision des textes est beaucoup plus large, il continuera sur l'ensemble des autres textes fédéraux dont certains dépendent de l'autorité du Conseil Fédéral pour les valider, on vous informera bien entendu au fur et à mesure que les travaux ont lieu. D'autres, comme notamment le règlement financier, dépendront de vos votes et nous vous le soumettrons au mois de juin 2024 lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la fédération pour laquelle la date sera arrêtée en janvier comme d'habitude pour répondre aux questions que certains d'entre vous m'ont déjà posées. Et puis, nous finaliserons nos travaux par un texte de statuts type/règlement intérieur de club et statuts type de ligue pour aider tout le monde à se mettre en conformité avec nos nouveaux textes sachant que les ligues et les clubs ont jusqu'en 2025 pour être en conformité. Donc, ce travail-là on le fera toujours en lien, en CRTF d'abord, mais aussi en lien avec le Conseil Fédéral et le Bureau Exécutif, et notamment avec le Conseil Fédéral réorganisé si les statuts sont adoptés, avec des commissions dédiées qui participeront activement à ces travaux. Alors, c'est vrai que notre commission était de cinq personnes, mais je remercie vraiment tous ceux qui se sont investis, qui n'avaient pas cette mission première, mais qui ont fait un travail colossal à nos côtés, je pense à Christelle SOTTEAU, je pense à Patricia SCOFFIER, je pense à Guillemette ANCELET, je pense à Anthony LEROY, à Raphaël CABON, voilà. On a vraiment eu une hyper activité intellectuelle et foisonnante sur ces textes, tous les Présidents de CSN ont également travaillé, et que c'était vraiment un travail formidable parce qu'on a vu une vraie émulation et une solidarité du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif. Je tenais à le dire c'était important.

Alors, pour vous faire un point rapide sur ces statuts révisés et ce règlement intérieur révisé, ils sont écrits avec trois axes de travail et un fil conducteur. Les trois axes de travail c'est la mise en œuvre de la loi du 2 mars 2022 sur la réforme de la gouvernance des Fédérations Sportives qui a réécrit le code du sport et qui rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2024, donc c'est fondamental et c'est pour ça qu'on vous convoque sur une date aussi compliquée pour nos calendriers sportifs, parce qu'au 1^{er} janvier la loi entre en vigueur et si nos statuts ne sont pas à jour, on a des statuts qui ne sont plus applicables sur certaines règles puisque contraires à la loi. Le deuxième axe, c'était la rectification de certaines incohérences et imprécisions de nos textes en vigueur, et le dernier axe c'était l'intégration de la Commission Fédérale des entraîneurs de clubs qui était un point pilier du programme électif de Gwenaëlle NOURY à la présidence de la fédération. Et le fil conducteur qui nous a guidé dans la réécriture de ces textes c'est "*PLUS JAMAIS ÇA*". On a pensé à tout ce qui s'est passé dans notre fédération je ne vous refais pas l'histoire, vous la connaissez mieux que moi, et on a cherché des outils à tous les niveaux pour que nos textes permettent une réelle efficacité du contrôle du Conseil Fédéral, que la gouvernance ait des comptes à rendre en permanence. C'est le but d'une fédération sportive qui ne doit fonctionner que dans l'intérêt fédéral, et ça c'est quelque chose qui nous a tous tenu à cœur.

Donc, on va prendre les points dans l'ordre, mais avant d'aborder la nouveauté de la loi du 2 mars 2022, je voudrais juste faire une grosse insistance sur cette obligation qu'on s'est tous donnée depuis le début du mandat et qu'on a désormais inscrite dans les textes, donc la transparence vis-à-vis du Conseil Fédéral qui est représenté au quotidien par le Président du Conseil Fédéral qui est aujourd'hui Monsieur Ludovic LE GUENNEC, on a inscrit cette règle dans nos textes de manière volontaire et spontanée. Le trésorier, le ou la secrétaire générale, le ou la présidente sont obligés de par nos textes, nos futurs textes, de rendre quotidiennement des comptes au Président du Conseil

Fédéral, et comme cette obligation est écrite noir sur blanc, si jamais nous ne respectons pas cette obligation, Monsieur LE GUENNEC est parfaitement en droit de lever une motion de défiance en alertant le Conseil Fédéral sur le fait que nous ne respectons pas nos obligations, et ça, c'est un axe majeur parce que c'est bien beau de donner des pouvoirs au Conseil Fédéral, mais si on ne leur donne pas les moyens de travailler, ça ne sert à rien. On a notamment, par exemple, prévu une obligation non pas de permettre au Conseil Fédéral de vérifier une fois par an les comptes, mais de les vérifier tous les trimestres. Voilà, ça c'est des petits exemples de choses qu'on a écrites un peu partout pour renforcer les missions du Conseil Fédéral, et ça c'était spontané, ce n'était pas du tout lié à la loi. Maintenant, on va passer à toutes les obligations légales de cette loi du 2 mars 2022.

Le premier point c'était l'adéquation des termes : la loi définit les instances dirigeantes d'une fédération comme d'une part un organe de direction, d'autre part un organe d'administration, donc comme ce sont ces termes-là qui sont utilisés par la loi, on a fait une corrélation dans nos textes, organe d'administration égal Conseil Fédéral, organe de direction égal Bureau Exécutif, et on a défini clairement quelle était la mission d'un organe d'administration et quelle était la mission d'un organe de direction. Ça, c'est le cadre légal. Une fois qu'on a posé ce cadre, il y avait des règles et des compétences attribuées à pas mal d'organes et qui étaient disséminées dans le règlement intérieur et les statuts ; on a commencé par les rassembler dans les articles catalogues "*Le Conseil Fédéral a droit de faire... ou compétent pour faire... Le Président est compétent pour faire... Le Bureau Exécutif est compétent pour faire... Le Président du Conseil Fédéral...*" donc des articles catalogues, et une fois qu'on a rassemblé les compétences qui étaient disséminées, on les a remises au bon endroit. Il y a beaucoup de compétences qui ont été basculées vers le Conseil Fédéral parce que c'est le rôle d'un organe de contrôle et d'administration d'une fédération, donc, gros renforcement des compétences du Conseil Fédéral. Sur cet axe-là qui n'était pas du tout lié à la loi, on a créé un article qui remet le DTN au centre de nos statuts, il n'y avait aucune place ; donc désormais, le DTN a toute sa place dans nos statuts avec une mission clairement définie.

On revient au cadre légal, il y a un point important de la loi qui est une grosse révolution, c'est la parité absolue, obligatoire au sein des instances dirigeantes, et non seulement obligatoire mais en plus les textes doivent permettre leur garantie, c'est-à-dire de s'assurer qu'à tout moment de la vie fédérale, la parité soit absolue au sein du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif. Parité absolue, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que si on est en nombre pair dans un organe, c'est autant d'hommes que de femmes, exactement sans écart ; si on est en nombre impair, on a droit à un d'écart, mais pas plus, et c'est lié au fait d'être en nombre impair. Donc, ça, c'est la loi, et la loi, deuxième volet, dit qu'on doit garantir cette parité. Alors, comment garantir cette parité ? Pour le Bureau Exécutif, c'est relativement simple, comme le Conseil Fédéral vote un par un l'admission au Bureau Exécutif des propositions du Président de la fédération, au fur et à mesure que le Conseil Fédéral vote, il vérifiera à l'avenir que la parité hommes – femmes est strictement respectée dans les propositions qui lui sont faites par le Conseil Fédéral, et si un candidat ne permet pas de respecter cette parité, il le refusera. Pour garantir la parité au Conseil Fédéral, c'était beaucoup plus complexe, donc on a eu depuis un an beaucoup d'assistances du Conseil National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et du Ministère chargé des Sports qui ont présenté à toutes les fédérations les textes, et qui nous ont aidé à les mettre en œuvre. La solution qui a été proposée pour la parité dans beaucoup de fédérations et qui a été retenue par beaucoup de fédérations ça a été un scrutin de liste, c'est-à-dire de dire les candidats au Conseil Fédéral se présentent sous forme d'une liste, et cette liste est paritaire, et on élit une liste. Nous, on n'a pas du tout voulu retenir cette option-là pour deux raisons, la première c'est qu'elle n'est pas culturelle dans notre fédération, la deuxième c'est qu'elle ne permet pas l'existence d'une opposition, et pour nous l'opposition est fondamentale pour la vie démocratique. Donc, on a été obligé d'imaginer une solution unique et propre à notre fédération qui a été validée par les différentes instances à qui on l'a soumise et qui nous ont dit qu'elle était conforme à la loi, c'est-à-dire un système de binôme au moment de la candidature. Donc, tout candidat au Conseil Fédéral devra avoir un binôme de sexe opposé, candidat suppléant... Pas suppléant, pas membre suppléant, candidat suppléant. Catherine est la dernière candidature à se présenter seule à un poste du Conseil Fédéral, désormais les candidatures au Conseil Fédéral se

feront par binôme. Imaginons que je suis candidate au Conseil Fédéral, je suis obligée de proposer à un homme de m'accompagner sur cette candidature, donc vous aurez toujours des candidatures doubles avec un candidat titulaire qui est le premier à se présenter, et un candidat suppléant qui servira à rectifier le problème de parité éventuel. Alors, comment ça va se passer en pratique parce qu'écrire des textes c'est technique, mais les lire parfois c'est un peu compliqué. En pratique, il y aura l'élection telle que vous la connaissez, la CSOE se retirera, vérifiera qui a été élu et mettra une liste d'élus pour chaque poste, viendra l'annoncer en séance plénière d'assemblée générale, et en l'annonçant elle dira "*Le Conseil Fédéral est composé de 11 femmes, 11 hommes, c'est parfait, on est à la parité absolue, c'est génial*" ou il dira "*Le Conseil Fédéral est composé de 10 hommes et 12 femmes, on a un problème il nous manque deux hommes*". Si c'est le cas, la CSOE se retirera pour examiner tous les suppléants de sexe masculin et, sur ces suppléants de sexe masculin, elle regardera ceux qui ont recueilli le plus de suffrages par rapport à leur binôme de candidature, et donc les deux qui ont recueilli le plus de suffrages de sexe masculin deviendront membres à part entière du Conseil Fédéral pour quatre ans. Pour continuer dans ce mécanisme de garantie, si quelqu'un démissionne, décède ou devient empêché au Conseil Fédéral pendant la mandature, il y aura une nouvelle élection, et le poste ne sera ouvert qu'au candidat du même sexe que celui qui a été empêché ou démissionné ou décédé. Donc ça, c'est tous les mécanismes qu'on a imaginés pour garantir la parité. J'ai eu la question – je le pose sur la table – si jamais on a une égalité parfaite de voix, et je ne parle pas de pourcentage je parle d'égalité parfaite de voix, ce sera le critère d'âge qui sera retenu pour déterminer le candidat suppléant qui sera élu. Donc ça, c'est le mécanisme de la garantie de la parité au sein des instances dirigeantes.

Le point suivant de la loi, c'est l'obligation de représentation des arbitres et des entraîneurs au sein du Conseil Fédéral élus par leurs pairs. Donc, pour permettre l'élection par leur pair, c'est-à-dire une élection qui n'aura pas lieu en assemblée générale électorale contrairement à ce qu'on connaît, on a créé au mois de mai, dans le cadre du nouveau règlement affiliation licence des licences entraîneurs et des licences Officiel d'arbitrage, et donc tous ceux qui seront titulaires d'une licence entraîneur feront à la fois partie du collège de votants et du collège d'éligibles des entraîneurs candidats ; et tout ceux qui seront titulaires d'une licence Officiel d'arbitrage feront partie à la fois du collège électeurs et du collège éligible au poste de membre du Conseil Fédéral représentant les entraîneurs d'un côté, les officiels d'arbitrage de l'autre, et on a choisi pour garantir la parité, que pour chacun de ces corps professionnels, il y aurait un homme et une femme d'élus. Donc, il y aura deux officiels d'arbitrage un homme et une femme, deux entraîneurs un homme et une femme, qui seront élus au Conseil Fédéral en amont de l'assemblée générale électorale, et le résultat de cette élection sera connu 48 heures avant l'assemblée générale électorale. Ça, ce sera en théorie en 2026 parce qu'on parle de renouvellement de l'intégralité du Conseil Fédéral ; je dis en théorie parce qu'il peut se passer n'importe quoi en deux ans, une motion de défiance, un décès de Madame la Présidente, je ne sais pas... Et on recommence avant l'heure, mais c'est pour vous dire que 2026 c'est de la théorie, en tout cas le Conseil Fédéral tel qu'on le connaît aujourd'hui est désormais complet donc on parle des prochaines élections... Encore une fois, ce ne sont que des hypothèses d'école, mais je préfère qu'on soit très clairs sur le déroulé et le timing de comment vont se passer les choses. Et à la fin de la réunion, vous n'avez plus de Secrétaire générale parce que je pense que je vais me faire lyncher par tout le monde autour de cette table...

Le point suivant de la réforme légale c'est l'obligation de représentation des sportifs de haut niveau eux aussi élus par leurs pairs, mais à la fois au Conseil Fédéral et au Bureau Exécutif. Donc, la loi prévoit un mécanisme très précis, le collège des sportifs de haut niveau est à définir par chaque fédération, nous avons choisi de le définir comme tous les sportifs inscrits sur liste ministérielle pendant les quatre ans précédant l'élection, uniquement les majeurs. Donc ça c'est le moment où on a défini le collège, collège à la fois d'électeurs et de candidats. Donc, très en amont de l'AG électorale, 30 jours avant, ce collège sera appelé à élire une Commission des athlètes de haut niveau, et une fois cette commission réunie, elle sera appelée à élire un homme et une femme, toujours pour les problèmes de parité, qui siègeront à la fois au Bureau Exécutif et au Conseil Fédéral. Ça, c'est

une révolution parce que c'est des membres qui seront membres à part entière des deux organes, et ça permettra à nos sportifs aussi d'être pleinement informés de la politique fédérale de la fédération.

Le point suivant de la réforme qui est un peu technique, on va parler de licenciés à qualité particulière, de leur petit nom LQP. Alors, vous verrez, pour vous faciliter la lecture on a ajouté un glossaire à nos différents textes, donc les LQP c'est ceux qui, pour être élus, doivent justifier d'une qualité particulière. Donc, je prends l'exemple des entraîneurs, pour les représentants des entraîneurs, pour être élus ils doivent être entraîneurs ; les officiels d'arbitrage pour être élus ils doivent être officiels d'arbitrage ; le médecin fédéral pour être élu il doit être médecin, et les SHN pour être élus ils doivent être SHN. Donc, on a 7 LQP qui composent par définition le Conseil Fédéral. Ces LQP ne doivent pas excéder un quart de l'instance dirigeante, donc 7×4 égal à 28 donc ça nous fait un Conseil Fédéral de 28 membres. Il se trouve que pour notre fédération, 13 représentants de ligue, 8 représentants de disciplines, 1 médecin fédéral, 2 entraîneurs, 2 OA, 2 SHN, ça fait 28 pile, donc on est bon, sur le minimum on est bon, et après il y aura la parité qui viendra éventuellement gonfler la composition du Conseil Fédéral, donc on aura un conseil composé entre 28 et 38 membres selon les nécessités d'adaptation de la parité.

Là, je fais une petite digression qui n'a rien à voir avec la loi, 28 membres c'est très compliqué pour fonctionner, donc pour éviter d'avoir des problèmes de fonctionnement du Conseil Fédéral, on a choisi d'organiser le Conseil Fédéral en sous-commission, donc en groupes de travail, chacun se fera présider par un vice-président du Conseil Fédéral, et ces sous-commissions – il y en aura quatre – seront chargées de porter des travaux dédiés en fonction des 40 missions du Conseil Fédéral, donc une dizaine par commission, et de rendre des comptes au Conseil Fédéral réuni en session plénière. Donc, dans les semaines à venir, le Conseil Fédéral se réorganisera sous cette nouvelle formule, 28 membres c'est beaucoup, c'est à la fois une force parce que ça créera des gros groupes de travail efficaces sur les différentes missions du Conseil Fédéral, mais c'était trop pour travailler en plénière d'où cette sous-division qu'on a proposée et qui a fait l'unanimité du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral, et nous espérons qu'elle fera la vôtre.

Alors, Mickaël vient de me transférer une question : *"Sera-t-il possible de déposer deux candidatures avec les mêmes candidats, mais dans un ordre différent ?" J'entends par la candidature Robert avec Chantal suppléante et candidature 2, Chantal avec Robert suppléant ?* Alors non par définition parce que sinon c'est le bazar et qu'on n'a pas vraiment de suppléant et que les suppléants sont faits pour gérer la parité. Donc, quand vous ferez vos binômes, vous vous débrouillerez pour vous mettre d'accord sur l'ordre de cette candidature sinon on n'y arrivera jamais. La CSOE sera vigilante parce que le but du jeu c'est de respecter l'esprit de la loi, et l'esprit de la loi c'est de permettre la parité. Imaginons qu'on ait 20 femmes élues et 2 hommes élus, on devra compléter de 18 membres, donc si on n'a pas les bons binômes on est foutus, donc il faudra absolument que vos binômes soient faits et uniques... Et on refera la salle on va pousser les murs pour la salle de réunions du Conseil Fédéral... Est-ce que ma précision répond à la question posée ? Si elle ne répond pas, je vous laisse solliciter Mickaël pour qu'il m'en envoie une autre.

Donc sur les LQP, les Licenciés à Qualité Particulière, ce que je vous ai expliqué tout à l'heure et au-delà de ma délibération, on a été obligés de supprimer des petits mots. On avait dans nos textes antérieurs une règle qui disait que pour être représentant d'une discipline au Conseil Fédéral, il fallait une licence dans la discipline concernée ; si on laissait ces petits mots, titulaire d'une licence dans la discipline concernée, ça faisait de ces élus-là des LQP, on se retrouvait avec un Conseil Fédéral à 80 personnes, c'était ingérable, donc on a supprimé cette condition pour les représentants des disciplines. Fondamentalement, je ne pense pas que ce soit une mauvaise chose, je prends l'exemple de Monsieur CARREZ qui au mois de juin était candidat pour le ballet et qui aurait fait un très beau candidat pour le ballet, mais qui n'avait pas de licence en ballet, pourtant tout le monde connaît ses compétences sur le sujet, nous faisons confiance à l'Assemblée Générale pour savoir qui est candidat et s'il est compétent ou non, titulaire ou non d'une licence. Voilà pour le petit clin d'œil...

La nouveauté législative suivante c'est un gros point qui nous a fait beaucoup, beaucoup débattre et beaucoup – je vais vous faire sourire – négocier avec les instances parce qu'on avait des spécificités et des particularités à vendre. La règle légale dit qu'un président de club ne peut être représenté en assemblée générale de la fédération que par un membre de son club et personne d'autre, ce qui veut dire la fin de notre règle de portage des pouvoirs entre présidents. Alors ça c'est la loi, et certes elle a du sens puisque le but du jeu c'est une meilleure représentativité, une meilleure vie démocratique, donc le fait que chaque président, chaque club, participe à l'assemblée générale. Et donc, de par cet esprit-là de la loi, on va faire en sorte d'élargir les visios au cours de l'assemblée générale et de faciliter le vote électronique, et la solution qu'on vous propose aujourd'hui est un test qui sera sans doute mis en œuvre pour les futures assemblées générales. Alors, c'est un test pas totalement les yeux fermés puisque cet outil nous l'utilisons au quotidien pour le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral, mais nous ne l'avons jamais utilisé pour une centaine de votants voire plus. Mais c'est une solution qu'on va démultiplier à l'avenir. En revanche, comme nous avons une fédération qui porte 11 disciplines avec des licences secondaires qui peuvent être croisées dans les clubs, c'est-à-dire avoir une licence principale dans un club et une licence secondaire dans un autre, nous avons eu l'autorisation d'accorder un aménagement, non pas une dérogation, mais un aménagement à la règle, c'est-à-dire qu'une personne qui sera licenciée dans deux clubs différents pourra porter deux pouvoirs différents. C'est un petit aménagement, mais il a du sens par rapport à notre organisation sportive.

Le point suivant de la réforme, c'est le vote direct des clubs et ça pour le coup nous on était déjà bon, c'est-à-dire que ne peuvent voter en assemblée générale pour l'élection du Conseil Fédéral et du Président de la Fédération que les clubs, donc notre fédération était déjà dans le grand schéma, donc on n'a pas changé le schéma.

Le point suivant de la réforme est avec deux volets, il y a un volet sur lequel on était bon grâce à la réforme de 2020, et un volet sur lequel on devait s'améliorer. Le premier volet c'est le fait que le Président de la Fédération ne peut pas faire plus de trois mandats, ça, vous savez tous que ça a été mis en œuvre fin 2020 dans le cadre de la réforme statutaire ; le deuxième point c'est qu'un Président de ligue ne peut pas faire plus de trois mandats. Alors ça, c'est vraiment dommage pour notre fédération parce qu'on a une crise du bénévolat comme dans tous les sports, qu'on a des présidents de ligue qui font très bien leur travail et qui, au-delà du troisième mandat, que ces mandats aient lieu avant ou après la réforme, ils ne pourront plus porter cette présidence, nous sommes certains que nous saurons trouver d'autres fonctions à nos présidents de ligue pour garder leurs compétences précieuses parmi nous, mais en attendant, la loi étant la loi, nous avons proposé cette modification et nous l'avons intégrée aux statuts et ça fera partie des modifications que l'on proposera dans les règlements types de ligue et statuts types de ligue qu'on rédigera dans le temps à venir.

La règle suivante elle est très technique, c'est la représentation proportionnelle des organismes affiliés ou agréés. Donc, ça c'est un problème de vocabulaire et de qui peut être affilié à la fédération. Aujourd'hui, dans les textes qu'on a en vigueur peuvent être affiliés soit des associations sportives soit des sociétés sportives. Si on maintenait le texte en l'état, il fallait créer une règle de proportionnalité des droits de vote en les équilibrant entre sociétés sportives et associations sportives puisque c'étaient deux collèges différents, et en disant quel collège représente quel poids en fonction du nombre de licences correspondantes. On n'avait pas envie de s'amuser à faire un système extrêmement capillotracté, d'autant plus que la loi définit une société sportive comme nécessairement une filiale d'association sportive. Donc, on s'est dits que pour les clubs qui avaient le projet de créer des sociétés sportives, et on sait qu'il y en a, ces sociétés sportives seraient des filiales, mais ne seraient pas affiliées, l'affiliation serait portée par le club, et donc ne seront membres de la fédération que des clubs, ce qui ne changera rien à nos statuts actuels, ne changera pas non plus pour les clubs qui voudront créer des sociétés sportives, mais nous faciliteraient un point qui aurait été vraiment compliqué à mettre en œuvre dans nos textes, on n'a pas des professionnels

donc on se dispense de cette difficulté. Et pour ceux qui sont intéressés par la création d'une société sportive, on va mettre en place sans doute un groupe de travail sur la question donc n'hésitez pas à revenir vers nous pour qu'on vous accompagne sur ce projet.

Le point suivant de la réforme qui est le dernier qui fait l'objet d'une modification statutaire obligatoire, c'est la rémunération du président. On était quasiment bon, c'est-à-dire que la loi dit qu'il doit y avoir un vote par an dans notre cas du Conseil Fédéral sur la rémunération du Président, mais aussi un vote dans les deux mois de son élection. Le texte précisait bien qu'il devait y avoir un vote par an, notre pratique faisait qu'il y avait un vote dans les deux mois, mais on ne l'avait pas inscrit dans nos textes ce deuxième point, c'est désormais chose faite.

Les deux derniers points de la réforme ne font pas l'objet d'une réécriture des statuts sur un point particulier, mais on tenait à les porter à votre attention. Les Présidents de fédération étaient jusqu'à présent soumis à déclaration de patrimoine de revenus et d'intérêts auprès de la haute autorité pour la transparence de la vie publique ; depuis l'entrée en vigueur de la loi du 2 mars 2022, c'est à la fois les présidents et les vice-présidents, les secrétaires généraux et les trésoriers de fédération qui sont soumis, et de notre côté pour vous rassurer, on est tous à jour, on s'est tous mis en conformité dans le mois de la nomination, de l'élection et de la validation de nos mandats.

Le dernier point, c'est un point informatif d'assurance : la loi dit qu'il faut informer les licenciés sur le fait qu'ils bénéficient de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique, ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violence dans le sport. Donc nous, on était bon en termes d'assurances, mais on n'était pas bon en termes d'informations de nos licenciés ; depuis le 1^{er} juin on a corrigé, sur toutes les licences qui sont reçues par nos licenciés, il y a une petite phrase en bas supplémentaire par rapport au texte antérieur qui les informe de cette garantie qui est souscrite pour leur compte par la fédération.

Donc là, on a fait le tour des obligations légales de la réforme, maintenant on va vous parler des modifications non obligatoires qui nous ont semblées avoir sens, donc on parle de remettre toutes les compétences correctement au Bureau Exécutif et au Conseil Fédéral, ça je vous en ai déjà parlé ; mettre en place une obligation de transparence du Bureau Exécutif vers le Conseil Fédéral, mais aussi de l'ensemble des instances vers les licenciés, publications sur le site web fédéral de l'ensemble des procès-verbaux de réunions de nos instances et commissions. On a déjà commencé et on continuera. On a revu la définition d'un membre donc n'est membre de la fédération – donc le vocabulaire très important en droit – n'est membre de la fédération que les associations affiliées. Affilié c'est important, les clubs sont affiliés, les ligues et les comités départementaux ne le sont pas, ils sont des organes déconcentrés par définition. Alors, en leur qualité d'organe déconcentré, ils n'ont pas à être affiliés, ils sont des émanations de fédération dans les territoires, donc on a supprimé le processus d'affiliation pour les Comités Départementaux et les Ligues, de facto, comme ils ne sont que des émanations de la fédération dans les territoires, on a aussi rendu leurs rôles aux ligues et aux CD de contrôle notamment sur les groupements et de contrôle par le Conseil Fédéral, c'est-à-dire que le Conseil Fédéral est en charge de contrôler les ligues et les CD, et les ligues et les CD sont en charge de contrôler les clubs. Ça a l'air bête, ça ressemble à un petit caprice ou quelque chose de nouveau, mais en fait non, c'est l'esprit de la loi depuis des dizaines d'années et c'était juste pas du tout conforme dans notre fédération donc on a remis les choses à leur place.

En termes de vocabulaire, ne sont membres que les clubs, mais toutefois, on a d'autres personnes qui gravitent autour de l'univers fédéral et on réécrit pour avoir des associations habilitées reconnues par le Conseil Fédéral avec qui on travaille de manière favorisée, ça, c'est un point ; on a toujours les membres bienfaiteurs, les membres d'honneur, mais ça c'est par définition du décorum, et on a surtout voulu permettre à la fédération d'émettre en direct des licences, donc ça c'est pour corriger un peu la pratique du Club France. Donc, le Club France c'est une association déclarée en Préfecture et qui n'a ni compte bancaire, ni vie juridique, ni vie financière, qui permettait à la fédération de délivrer des licences via un club virtuel non affilié et non rattaché à une ligue. On a

décidé que désormais on fermerait ce Club France associatif et que la fédération émettrait elle-même les licences, donc notamment seront obligés d'être licenciés au Club France tous les salariés fédéraux, tous les cadres techniques d'état ; pourront s'y affilier de manière systématique sans autorisation tous les juges et arbitres internationaux, ISU et olympiques et pourront s'y licencier sous autorisation des instances dirigeantes les autres officiels d'arbitrage, c'est une possibilité ce n'est pas une obligation, et les sportifs de haut niveau qui souhaitent partir s'entraîner à l'étranger, ou toute autre personne qui demanderait son rattachement au Club France. Par exemple, à mon niveau, j'ai demandé ma licence au Club France en tant que Secrétaire Générale pour ne pas être rattachée à un club maintenant que je n'ai plus de mandat dans un club. Voilà, c'était juste remettre à sa place la possibilité pour la fédération d'émettre directement des licences comme elle le faisait à travers le Club France auparavant.

On a aussi réécrit toutes les procédures internes de fonctionnement des organes avec des règles très, très, très précises et des sanctions pour non-respect des règles, pour que les choses soient plus carrées pour l'avenir. On a un point qui nous a semblé important, c'est les règles sur la continuité de licence puisque, comme au préalable le mot continuité n'était pas défini, donc vous savez que pour être éligible à une instance dirigeante de la fédération il faut six mois, et pour être éligible à la présidence il faut deux ans de continuité de licence ; et comme ce mot n'était pas défini, si vous preniez votre licence le 2 juillet, vous tombiez en discontinuité de licence, vous n'étiez plus éligible. On a écrit dans les textes qu'une licence qui est reprise avant le 30 septembre de la saison sportive est considérée comme en continuité puisqu'on considère qu'il est totalement raisonnable de mettre trois mois pour renouveler sa licence, et ça évite des difficultés pour le fonctionnement des organes dirigeants.

Ensuite, un point important, oui, on a aligné les règles de quorum et de majorité. Beaucoup de questions ont été posées là-dessus donc je voudrais y revenir, notamment un point c'est que pour lever une motion de défiance contre les instances dirigeantes, donc Conseil Fédéral et Président de la fédération, il fallait, jusqu'à la réforme qui n'est pas encore adoptée, la signature d'un tiers des présidents de clubs qui générerait la convocation d'une assemblée générale, et en assemblée générale, il fallait le vote de la moitié des présidents de clubs. Il se trouve que, comme on a renforcé les pouvoirs du Conseil Fédéral et l'obligation de transparence du Bureau Exécutif, le Conseil Fédéral aura pleinement mission à être le premier à pouvoir lever une motion de défiance contre les organes dirigeants, que si jamais un tiers des clubs souhaitent renverser l'équipe en place alors qu'il faut que la moitié, c'est quand même très lourd administrativement de convoquer une assemblée générale et ça coûte cher à la fédération pour un risque de non suivi par le reste des clubs, donc on a juste aligné, il faut la moitié des signatures, mais c'est toujours un vote à la majorité. On a fait ça dans un souci de bonne économie fédérale, de cohérence, mais surtout, comme je vous le disais, en lien avec le fait qu'on a considérablement renforcé les pouvoirs du Conseil Fédéral.

On a institutionnalisé le recours au vote électronique de manière précise. On a revu la composition du Bureau Exécutif, celle du Conseil Fédéral a été revue de par la loi, et celle du Bureau Exécutif a été revue en cohérence avec le reste, et notamment on a prévu la présence obligatoire du référent intégrité, du Président de la CFOA et du futur Président de la Commission Fédérale des Entraîneurs au sein du Bureau exécutif, donc aussi une représentation des OA et des entraîneurs au sein du Bureau Exécutif avec la représentation des SHN qui est prévue par la loi puisque les deux élus siègent aux deux instances.

Sur la CFOA en elle-même, on a élargi ses compétences on y fait entrer les bénévoles de compétitions, c'est-à-dire tout ce qui est comptables, chronométrateurs, présentateurs, photofinish, etc. Ils n'étaient rattachés à aucun organe de la fédération, désormais ils seront rattachés à CFOA.

On va parler désormais de ce point important qu'est la Commission Fédérale des Entraîneurs de Clubs, donc Commission Fédérale des Entraîneurs de Clubs ancien texte de la...



J'ai une question visiblement pardon qui est arrivée par sms : il paraît que... enfin quelqu'un soumet que la limite des trois mandats n'est évoquée que pour les ligues professionnelles... non, non je vous confirme, on a bien des réponses très, très claires à cette question du ministère des Sports et du CNOSF, elle concerne bien les présidents de ligues quelles qu'elles soient, professionnelles ou non. J'évacue cette question, ce n'est pas la même chose, ça n'a rien à voir, c'est deux textes différents et la question a été clairement posée et la réponse a été clairement donnée. Djamel, tu veux prendre la parole sur ce point ?

Djamel CHEIKH : « Non, non, je confirme que c'est bien les ligues qu'on appelle comités régionaux aussi ».

Madame Stéphanie DAVAL : « C'est ça, merci Djamel. Donc sur la Commission Fédérale des Entraîneurs de Clubs, point très, très fort de cette réforme souhaitée et portée par Gwenaëlle NOURY et Patrice MAURIN notre vice-Président. L'idée, c'est de remettre les entraîneurs au cœur de notre fédération, la commission aura pour rôle de porter la voix des entraîneurs vers les instances dirigeantes et de porter la voix des instances dirigeantes vers les entraîneurs, et de recueillir les besoins des entraîneurs pour organiser de la formation, mais pas que, en fonction des besoins qui seront exprimés, et ce sera l'équivalent pour que l'on compare à quelque chose qu'on connaît déjà de la CFOA, mais cette fois pour les entraîneurs. Donc, cette Commission Fédérale des Entraîneurs de Clubs sera présidée par une personne homme ou femme qui siègera en tant que membre du Bureau Exécutif, donc à ce titre élu(e) par le Conseil Fédéral, et en tant que président, il dirigera une commission qui sera composée de seize personnes, alors je dis seize en l'état actuel de nos stats de licences, puisqu'on a fixé la composition en lien avec le nombre de licences de chaque discipline, une discipline qui possède plus de 10 000 licenciés comme le PA dans notre cas à ce jour aura quatre entraîneurs présents au sein de la CFEC, une discipline qui comprend entre 5 000 et 10 000 licenciés comme c'est le cas de la danse sur glace à ce jour aura trois représentants au sein de la CFEC ; une discipline qui contient entre 500 et 5 000 licenciés comme c'est le cas du patinage de vitesse, du patinage artistique synchronisé et du ballet aura deux représentants au sein de la CFEC, et une discipline qui a moins de 500 licenciés comme c'est le cas du BLS, du curling et du sport extrême aura un représentant au sein de la CFEC. Donc, cette nouvelle Commission Fédérale des Entraîneurs de Clubs entrera en vigueur le plus rapidement possible, on va la composer dans les trois mois qui suivent l'entrée en vigueur de la réforme pour ne pas attendre la fin du mandat pour qu'elle commence à porter ses missions qui, à notre sens, sont urgentes pour notre fédération.

La CAHN, la Commission des Athlètes de Haut Niveau, était prévue par un point de nos statuts qui renvoyait au règlement intérieur, qui lui-même ne disait rien et avait un règlement externe à tout texte. On a pris le règlement externe, on l'a intégré au règlement intérieur pour que ce soit plus cohérent et on l'a mis en conformité avec les axes de la réforme. Ça, c'est de la pure cosmétique, mais c'était pour vous préciser l'apparition de la Commission des Athlètes de Haut Niveau dans le règlement intérieur.

On a proposé un mécanisme de réforme de la composition des CSN, mais juste pour précision, cette réforme de la composition des CSN entrera en vigueur de la même manière en 2026 puisque les mandats en cours des CSN sont valables pour quatre ans, hors de question d'y toucher. Toutes les réformes qu'on propose sur des mandats en cours n'interviendront qu'à la fin des mandats en cours. Donc, la réforme qu'on propose pour les CSN, l'idée était une meilleure représentativité de tous les corps de notre fédération, donc on propose une élection en deux temps, d'abord en assemblée de discipline seront élus un dirigeant de groupement, un officiel d'arbitrage et un entraîneur, donc trois élus représentent trois corps de notre fédération, un entraîneur, un dirigeant et c'est dirigeant et pas président on a élargi le spectre, et un officiel d'arbitrage. Ensuite, le Président de la CSN sera désigné par le Conseil Fédéral sur proposition de la Présidente de la Fédération, et une fois ces quatre personnes réunies, elles réfléchiront s'il manque des compétences dans leur CSN, et elles

 GN.

proposeront au conseil Fédéral un à trois noms supplémentaires pour renforcer le travail de la CSN sur des personnes ciblées pour leurs compétences quelles que soit leurs qualités ; ça pourra très bien être ni un entraîneur, ni un officiel d'arbitrage ni un dirigeant, mais quelqu'un qui maîtrise la discipline concernée et a des choses à lui apporter. Ça c'est le schéma qu'on vous propose.

Le dernier petit point de la réforme c'est la nouvelle règle sur la composition des assemblées de disciplines pour les petites disciplines uniquement, c'est-à-dire les disciplines de moins de 500 licenciés, on ajoutera des voix en fonction du nombre d'ICE PASS émis puisque pour les petites disciplines de moins de 500 licenciés, un ICE PASS représente du développement, et donc pour 51 à 100 ICE PASS émis, ça représentera une voix ; pour 101 à 150 ICE PASS émis, ça représentera deux voix, et au-delà de 150 ICE PASS ça représentera quoiqu'il arrive trois voix supplémentaires en assemblée de discipline.

Pour moi, j'ai fini ma présentation de manière globale, je reste à l'écoute de vos questions. Je viens de voir que sur le fil de discussion il y avait eu certaines : "*Quel est la place des Présidents de clubs dans votre projet ?*". Madame MENACE, pour répondre à votre question, les Présidents de clubs sont toujours au centre du projet puisque ce sera toujours l'assemblée générale des disciplines qui sera souveraine pour un grand nombre de sujets, et l'assemblée générale des clubs également, donc on n'a pas du tout changé leurs compétences et on a, au contraire, décidé que cette assemblée des disciplines et des clubs devrait pouvoir se tenir en visio pour que davantage de présidents, y compris les petits clubs, puissent être présents et partager leurs débats et leurs idées.

Michaël, est-ce que tu as des questions à me soumettre avant que je termine sur un point important ? Non, pas de question.

Ce qu'on voulait vous dire aussi à tous, on a entendu depuis quelques semaines que la proposition qu'on vous faisait sur la composition des CSN faisait beaucoup débat, et il est certain que le débat est ouvert. Autant, on était très, très sûr des propositions qu'on vous faisait sur les autres points du projet, autant sur ce projet-là c'était une proposition qui était faite avec le cœur, mais on s'est dit que ça peut être un schéma parmi d'autres qui peut fonctionner, on n'est pas certains de détenir la vérité. Comme on a entendu que ce point faisait débat, ce qu'on vous propose c'est d'adopter le texte en l'état pour qu'on soit à jour de la réforme législative, et qu'on se laisse jusqu'au mois de juin 2024, à la prochaine assemblée générale puisque les règles de composition des CSN font partie du règlement intérieur qui relève de la compétence de l'AGO, pour proposer une modification sur la base de toutes les remontées et propositions que vous nous aurez faites. Donc, on vous propose de nous adresser vos points de vue, on en débattrait entre nous en BE et CF. On a déjà quelques idées parce qu'on a entendu beaucoup de choses, Patricia peut-être que tu veux prendre la parole sur ce point ? On a entendu vos points de vue, ils ont du sens, on est totalement prêt à revoir notre copie sur la partie composition des CSN, mais comme là on a une vraie urgence de conformité législative, on vous propose d'adopter les textes en l'état et on s'engage collectivement, devant vous aujourd'hui, à vous proposer une modification de cette partie-là du règlement intérieur pour l'AGO de juin 2024 sur la base de tout ce que vous nous ferez remonter par l'intermédiaire de vos Présidents de ligues ou en nous contactant nous directement membres du BE dans les deux mois à venir pour lancer un chantier dans des délais corrects. Mais en tout cas le point est léger, ça nous semble raisonnable de vous écouter, ça nous semble avoir beaucoup de sens donc on va le faire. Voilà, c'était le message qu'on voulait tous collectivement vous porter et on voulait clôturer sur cette note, ce projet il nous tient à cœur, mais on n'est pas des ayatollahs et on est capables de vous entendre, et quand ce que vous remontez sur le terrain a du sens, et bien on l'entend ».

BW.
S

Madame Gwenaëlle NOURY : « Effectivement puisqu'on n'a pas la prétention de produire une copie parfaite en tous points, en tout cas, comme l'a très bien rappelé Stéphanie, avec les différents retours qu'on a pu avoir du terrain parce qu'on vous écoute, cette fédération ce sont les clubs, c'est vraiment important de le rappeler, donc on a vraiment cette volonté d'écrire cette histoire ensemble, nos textes ensemble, et de ce fait encore une fois on n'a pas la prétention d'avoir la copie parfaite, mais en tout cas on a cette écoute et on vous invite largement, s'il y a des points qui restent pour vous un petit peu névralgiques, de les voir sur notre prochaine assemblée générale du mois de juin 2024 et évidemment, d'avancer toujours ensemble dans ce sens ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Patricia, si tu veux prendre la parole sur ce point peut-être ? »

Madame Patricia SCOFFIER : « Non, tout a été dit, on est bien d'accord ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Et merci Patricia en tout cas pour les retours et puis merci à tous ceux qui nous ont apporté ces précisions parce que c'est important, c'est ça une fédération ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Maintenant qu'on a fini cette présentation, si vous n'avez plus de question et Michaël semble me dire que tout est ok côté chat, on va reprendre l'ordre du jour pour passer aux votes. Est-ce que, informatiquement, tout est ok côté paramétrage du logiciel de vote ? »

Rires...

Madame Gwenaëlle NOURY : « Excusez-nous, c'est juste la voix de Mickaël qui nous a fait sourire... »

Madame Stéphanie DAVAL : « Donc, on va faire un premier vote selon l'ordre du jour. La première résolution je vais vous la relire à voix haute, donc vous allez recevoir sur vos boîtes mails personnelles en tant que Présidents tel qu'indiqué sur vos fiches de licenciés, ou en tant que titulaires d'un pouvoir tel qu'indiqué sur vos fiches de licenciés, un lien pour voter, et lors de la connexion à ce lien, il vous faudra renseigner le code secret que vous aurez reçu sur le numéro de téléphone mobile lié à votre fiche de licencié. Je vous rappelle que ça fait un mois que je vous demande de mettre à jour vos fiches de licenciés, si elles ne sont pas bonnes, donc s'il y a un problème informatique aujourd'hui vous êtes privés de droit de vote et on ne pourra pas corriger la copie, malheureusement.

La première résolution elle est facile, enfin en tout cas je l'espère c'est... Je vous la lis : "L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023". Mickaël, tu me dis quand tu lances le processus de vote... C'est bon ? le processus de vote est en cours de lancement. Il est lancé, vous devez avoir reçu tous un lien et un sms, et pour ceux qui n'ont pas reçu le sms, vérifiez vos fiches de licenciés, mais de toute façon c'est trop tard ».

 GW.

Madame Gwenaëlle NOURY : « Il y a peut-être un petit temps de réponse, mais en tout cas n'hésitez pas à vous manifester s'il y a un quelconque souci technique ».

Madame Stéphanie DAVAL : « On va vous laisser à tous le temps de voter, n'oubliez pas que si vous avez des ... Il faut ouvrir le lien pour recevoir le sms, merci de la précision ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Bon, ça a l'air de fonctionner pour les gens qui sont en présentiel à la fédération et qui ont le lien de reçu... Il faut ouvrir le lien... »

Madame Stéphanie DAVAL : « Ah le lien, il faut actualiser vos boîtes mails ou vérifier vos indésirables, on s'est rendu compte que parfois... Ben voilà vous y arrivez, formidable, merci pour ces belles nouvelles... Alors, pour ceux qui ont du mal à recevoir le lien, vérifiez vos indésirables c'est un problème qu'on a eu au sein du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif quelques fois, il arrive que le lien passe dans les indésirables, et il arrive aussi que... Et le premier qui arrive ici à voter on gagne quoi ? Notre admiration éternelle... Il arrive que le lien de vote passe par les indésirables, il arrive aussi que selon certains fournisseurs d'accès ça mette 3 à 4 minutes à arriver... Monsieur le Président du Conseil Fédéral me dit de vous préciser qu'il faut bien sceller votre vote à la fin du processus ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Ça progresse, plus de 60 % déjà des votes, merci ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Il y a deux présidents qui indiquent sur la conversation qu'ils ne reçoivent pas le mail, je vais leur mettre vérifier les adresses perso, vérifier vos mails perso ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Tu es à combien de pourcentage Michaël ? »

Monsieur Michaël COLLARDEY : « 75 »

Madame Stéphanie DAVAL : « Est-ce que Courbevoie a été admis ? Parce que Marielle me dit qu'elle ne reçoit pas de lien, mais je crois qu'elle n'est pas présente, elle n'est pas émargée ? Oui, mais non, Courbevoie n'est pas présent... car Cherry n'est pas présente.».

Monsieur Michaël COLLARDEY : « Je bloque à 76... ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Chantal SALA dit qu'elle n'a rien reçu... »

Madame Gwenaëlle NOURY : « J'aime beaucoup le petit commentaire laissé par le club de « Romorantin », le dernier votant paye sa tournée... attention »

GW

Madame Stéphanie DAVAL : « Alexandra me dit qu'elle ne reçoit pas le mail de... Alexandra BOC, Chantal SALA non plus ne le reçoit pas non plus visiblement, tu refais une relance ? Si si il peut... »

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « On prend un petit peu de temps sur le premier vote, mais ça permettra à ce que les suivants aillent plus vite... Juste pour information n'ont pas voté Christophe CARREZ, Corine SALSINI, Fabienne GONEDEC, Gislain GASS, Michaël COLLARDEY, Loris BERTRAND, Michel CAMBRAIS, Cyril NOVOU, Sébastien TELEMAQUE, Sébastien ROUX-FOUGERE, Thierry FACERIAS, Virginie BECCHI et Wilfried COULON. Alors, vérifiez bien dans vos spams ou ceux qui ont les pouvoirs bien évidemment pour ces personnes... ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Vous pouvez me donner le mail qui a été mis en place pour Chantal SALA... Elle a voté ? Elle n'est pas dans les non-votants ? Visiblement Chantal a voté, ok ».

Monsieur Michaël COLLARDEY : « 82% »

Madame Stéphanie DAVAL : « Quelqu'un peut appeler Chantal SALA ? »

Il s'ensuit plusieurs minutes d'échanges entre les différents protagonistes autour de la table pour lister les non-votants et comprendre les raisons de ces votes manquants

Madame Stéphanie DAVAL : « On va refaire une liste de ceux qui n'ont pas voté »

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Alors je répète, ceux qui n'ont pas voté à l'instant T : Corinne SALSINI, Ghislain GAS, Loris BERTRAND, Michel CAMBRAI, Cyril NOVOU, Sébastien TELEMAQUE, Sébastien ROUX FOUGERE, Thierry FACERIAS, Virginie VECCI, Wilfried COULAUD... donc peut être que pour certains d'entre vous, le vote est en train de tourner, pour certains ça peut mettre un petit peu de temps pour être validé, si c'est le cas patientez et ça va passer normalement. Nous sommes actuellement à 85,29% de participation au vote.»

Madame Stéphanie DAVAL : « Virginie VECCI dit qu'elle a bien voté pourtant »

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Oui mais peut être que ... où elle n'a pas scellé son vote, ce qui est possible... parce qu'il faut bien aller jusqu'au bouton « je scelle mon vote ». Dans ces cas là il faut recommencer si le vote n'est pas scellé. Pour Chantal SALA ça donne quoi du coup ?

Madame Karine GAMARD : « L'adresse mail est bonne. Sur le fichier, c'est bien le numéro de téléphone qui est référencé sur sa fiche licencié ».



Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Tu peux demander à V8te s'ils peuvent nous confirmer ? Oui ? Ben elle n'a pas dû sceller son vote alors, faut qu'il recommence. Bah alors faut attendre. »

Il s'ensuit de nouveaux de nombreux échanges sur les entre les différents protagonistes autour de la table pour lister les non-votants et comprendre les raisons de ces votes manquants

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Il reste beaucoup moins de monde là. Loris c'est bon »

Michael COLLARDEY : « 91%... V8te confirme que les mails sont bien partis »

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Madame SALA, V8te confirme que tous les mails sont bien partis sur les adresses mails qui ont été données... le prestataire a confirmé ... Votre vote est considéré comme étant confirmé ... comme ayant voté »

Michael COLLARDEY : « Non comme mail étant parti »

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Bah non elle n'est pas dans la liste des personnes qui n'ont pas voté... donc elle a voté. »

Message du tchat de madame SALA lu par monsieur LE GUENNEC « *Bien évidemment je conteste ce vote* »

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Ben écoutez, contestez madame SALA, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ... c'est étonnant que ça tombe sur vous...mais bon. Nous ce que le prestataire nous confirme, c'est que le mail a bien été envoyé, qu'il a bien été reçu sur votre boîte, et qu'il a bien été traité puisque vous n'apparaissez pas dans les non-votants...
De toute façon on a notre huissier qui est présent. Il faut faire constater ce qu'il y a à faire constater »

Madame Gwenaëlle NOURY : « Maître, maître, je vous laisse prendre note que l'ensemble des mails ont été envoyés, et qu'il n'y a aucun souci de ce côté-là, merci beaucoup.
On est à 92,6% des votants »

Il s'ensuit de nouveaux de nombreux échanges sur les entre les différents protagonistes autour de la table pour lister les non-votants et comprendre les raisons de ces votes manquants



Madame Stéphanie DAVAL : « Excusez-nous, on est en train d'étudier un problème technique avec la CSOE, pour vérifier quelque chose, c'est un peu compliqué, on revient vers vous au plus vite, merci de votre patience. »

Il s'ensuit une coupure micro de 5 minutes le temps de résoudre le problème technique

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Désolé pour ce petit temps d'attente, ce petit couac...en fait on est en train de voir avec la CSOE. On a quelques petits soucis qui ont été générés au moment de l'émargement en fait, vis-à-vis de la production du fichier de vote. On est en train de résoudre tout ça, ça va mettre encore 2 à 3 minutes... on s'excuse encore une fois. Un nouveau vote va être régénéré pour pas qu'il y ait de risque de cumuler des choses qui ne sont pas cumulables. On va complètement annuler le premier vote et on va en refaire un nouveau s'agissant du procès-verbal. Les suivants du coup vont être faits en bonne et due forme. On est désolé. C'est au moment de l'émargement, que le remplissage du fichier de vote n'a pas été forcément été fait correctement.

On vous demande encore 2,3 minutes de patience on est en train de voir avec le prestataire de vote et on revient vers vous très très vite. Tu peux mettre en pause. »

Nouvel arrêt du micro pendant 8 minutes

Monsieur Jean Christophe PRANGERE : « Bonjour à toutes et à tous, Jean-Christophe PRANGERE, Président de la CSOE, donc là, excusez-nous de cette interruption, nous avons été effectivement interrompus pendant une trentaine de minutes. Donc, là, nous allons devoir par soucis d'équité et de conformité pour le vote et les suivants, nous allons devoir recommencer totalement cette opération de vote qui est le premier. Merci de votre attention ».

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Voilà, notre Huissier a constaté évidemment en direct les différents éléments qui seront retracés et qui amènent, évidemment, au fait, et sur conseil de notre Huissier également, de refaire un nouveau vote avec l'ensemble des listes et l'ensemble des votants. Voilà, donc Michaël je te laisse lancer du coup le nouveau vote, et encore avec nos excuses pour ce couac ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Toutes nos excuses pour ce petit désagrément et merci de votre compréhension. Donc Mickaël relance la série de votes »



Madame Stéphanie DAVAL : « Donc vous allez recevoir un nouveau mail, on va recommencer le vote sur la première résolution que je vous lis à voix haute : « *L'assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023* ». Vous allez pouvoir voter pour, contre ou abstention. Le mail part, et le code quand vous aurez cliqué sur le mail, une fois que vous aurez rentré le code, vous allez pouvoir voter, vous allez valider votre vote ça va tourner, et quand vous aurez fini que ça tourne, il faudra en bas cliquer sur "*sceller mon vote*" et quand tout ça c'est fini, les votes sont enregistrés ».

Monsieur Jean Christophe PRANGERE : « Et bien veiller à ce que les liens qui vous sont envoyés ne soient pas dans vos spams ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Oui les spams c'est fréquent, ou dans les newsletters pour certaines rubriques de mails, ça peut se balader un peu partout donc il faut vraiment fouiller les boîtes mails. Michaël, c'est lancé ? »

Michaël : « Oui, oui ».

Madame Stéphanie DAVAL : « C'est lancé, à vos votes ».

Madame Stéphanie DAVAL : « On va clôturer le vote puisqu'il est 35, il reste qui comme non-votant ? »

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Il reste Corine SALSINI, Gislain GASS, Guillemette ANCELET, Ibel VAUCHEZ, Michel CAMBRAIS et Philippe SAUVAGEON ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Philippe SAUVAGEON, il a dit qu'il avait voté et qu'il a reçu l'avis d'enregistrement du vote... Il y a trois minutes qu'il a dit ça. Monsieur SAUVAGEON, est-ce que vous avez bien scellé le vote... Il dit qu'il a reçu l'avis de vote enregistré donc à mon avis c'est qu'il l'a scellé ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Alors, on va vous annoncer les résultats du premier vote, Ludo ».

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Donc le vote pour le procès-verbal de l'AG 2023 donc 94,21 % pour avec 586 voix, 5,79 % abstention avec 36 voix et 0 vote contre avec 0 % ».



Madame Stéphanie DAVAL : « Ok, merci Ludovic. Merci à tous et vraiment désolée pour ce loupé de démarrage, on pense que maintenant tout va mieux se passer. On va passer à la deuxième résolution, et avant de passer au vote, j'aimerais laisser la parole à Catherine pour qu'elle puisse se présenter... Gwenaëlle est-ce que tu voulais dire quelque chose ? »

Madame Gwenaëlle NOURY : « Oui. Alors, avant de laisser la parole à Catherine, moi je voulais juste vous retracer quelques lignes. Donc, nous avons la candidature du Docteur Catherine MANSARD au poste de médecin fédéral, cette candidature a bien entendu été validée par la CSOE, merci à vous. Pour vous expliquer les choses, mais sans pour autant empiéter sur la petite présentation, Catherine, que je te laisserai faire avec grand plaisir, Catherine œuvre depuis vingt ans dans la Fédération, elle est présente ; depuis dix ans elle est en bord de piste auprès de nos athlètes, et c'est vrai que je ne peux que dire de leur part que tu es largement appréciée, Catherine, et ils te remercient à chaque fois de toute ta bienveillance et des compétences que tu peux leur apporter, donc moi je suis ravie aujourd'hui que tu présentes cette candidature. Evidemment, je vais te laisser dire quelques mots, mais en tout cas grand merci pour ton investissement auprès des athlètes qui, vraiment, t'apprécient également. Je te laisse la parole Catherine ».

Madame Catherine MANSARD : « Merci Gwenaëlle. Je n'ai pas grand-chose à rajouter d'autre, ça ne nous rajeunit pas vingt ans, effectivement en bord de glace, au départ en tant que bénévole dans un club et puis petit à petit en qualité intrinsèque d'être médecin m'ont amené à être secouriste puis à accompagner effectivement nos athlètes, alors tout d'abord dans les compétitions nationales, on a effectivement pu avoir de belles compétitions, mais aussi internationales, et puis maintenant de les accompagner de plus en plus, y compris à l'étranger. Alors moi je les remercie, je les remercie pour leur confiance et puis, surtout dire que nous, cette candidature, c'est aussi avec la commission médicale, mes collègues et confrères, le Docteur David PICHON et puis notre kiné Alex HUGONNARD, le centre de nos discussions c'est la santé des athlètes et de tous les athlètes quel que soient leurs disciplines, leurs niveaux, et on est bien évidemment à leur disposition et c'est ce que moi j'aimerais, voilà, défendre et agir dans les prochains mois si vous continuez à me faire confiance ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Merci beaucoup Catherine, c'est vrai qu'il nous manquait plus que l'élection de ce médecin fédéral puisque, je le rappelle quand même que la Commission médicale est en place et tourne comme il faut, et là aussi je remercie chacun de faire partie de cette commission. Tu parlais d'Alex, tu parlais du Docteur PICHON, il y a le docteur POPINEAU également, enfin il y a toute une grande famille médicale qui est auprès de nos athlètes et qui est vraiment soucieuse de leur bien-être évidemment. Donc, merci encore une fois pour cette candidature, évidemment nous allons vous laisser voter ».

Docteur Catherine MANSARD : « Je m'excuse après du Docteur POPINEAU »

Madame Gwenaëlle NOURY : « Il n'y a pas de souci, il t'excusera, merci Catherine ».

GW

Madame Stéphanie DAVAL : « Je me permets de vous relire la résolution : "*L'assemblée Générale vote à bulletin secret sur les candidatures qui lui sont soumises pour le poste non pourvu au Conseil Fédéral, le poste de médecin fédéral pour cou contre Catherine MANSARD, seule et unique candidate*". Tu lances le vote à bulletin secret, le vote est lancé, donc vous allez recevoir un nouveau lien, un nouveau code sms ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Donc, vote nominatif à bulletin secret, on le rappelle »

Madame Stéphanie DAVAL : « Le vote est ouvert jusqu'à 12h50, nous ne pouvons pas donner le nom des non-votants puisque c'est du bulletin secret, mais il reste des non-votants. Nadine, je vois le message comme quoi vous n'avez pas reçu le code par sms, si vous l'avez reçu la première fois il n'y a aucune raison que ça n'arrive pas, il faut vraiment bien cliquer et au besoin recliquer sur le lien ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Nous clôturons les votes. Ludovic, je te laisse annoncer les résultats ».

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Donc, j'ai le plaisir de vous annoncer le vote pour le poste de médecin fédéral, donc avec 98,1 % de voix pour avec 618 voix, 12 voix en abstention donc 1,9 %, et 0 voix contre soit 0 %. Bravo donc à Catherine MANSARD ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Donc, bienvenue dans l'équipe, félicitations à Catherine MANSARD élue ce jour Médecin Fédéral de la Fédération Française des Sports de Glace, bravo ».

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Merci Catherine et bravo ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Je vous demande tous encore un peu de courage, il nous reste la dernière résolution qui n'est pas la moindre, je vous rappelle qu'il nous faut deux tiers des voix représentant deux tiers des clubs, donc c'est une double majorité, ça nous prendra un peu plus de temps de la contrôler pour vous annoncer les résultats... Si vous faites 100 %, ça nous facilitera la vie, mais on n'a pas le droit de dire ça Micka. C'est une résolution qui sera votée à main levée et à la majorité qualifiée des assemblées générales extraordinaires, donc je vous lis le texte de la résolution « *L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la fédération et de nouveaux règlements intérieurs de la fédération, adopte par vote à main levée les nouveaux statuts et les nouveaux règlements intérieurs tels que soumis par le bureau exécutif et le Conseil Fédéral* ». A vos votes. C'est bon ? C'est lancé ? C'est en cours d'envoi. Corine à une question, alors il y a plein de questions, il y a des mains levées, les mains levées je suppose que c'est des questions ? Ah, c'est pour dire que vous avez voté, vous êtes choux. Donc, les questions n'oubliez pas c'est sur le tchat... Ah non, non, à main levée c'est une expression juridique, vous allez recevoir un lien de vote, ça se fait de la même manière que les deux autres, mais ça s'appelle du "*à main levée*" ça veut dire que nous aurons connaissance de qui a voté quoi, c'est le principe du

§ SWJ

vote à main levée, mais ça se fait toujours par vote électronique, donc à vos boîtes mails pour être exact, vous avez la main tous. Le vote sera clôturé à 13h03 ».

Madame Stéphanie DAVAL : « Il reste 9 non-votants et il reste six minutes, Ludovic LE GUENNEC va vous annoncer la liste des non-votants à ce stade ».

Monsieur Ludovic LE GUENNEC : « Donc, sont non-votants Alice COJEAN, Gislain GASS, Ibel VAUCHEZ, Mathilde CHARAVEL, Michel CAMBRAIS, Cyrille NOVOU, Gilbert VAUTHIER, Stéphanie IANNUZZI-ERNY et Wilfried COULON, à ce stade ».

Applaudissements...

Madame Stéphanie DAVAL : « Les applaudissements précèdent mon annonce, je vous remercie sincèrement tous pour ce projet qu'on a porté avec le cœur, il est adopté à 76 clubs pour représentant 560 votes pour sachant que la majorité était à 58 clubs et à 433 voix, donc merci, merci beaucoup pour l'avenir de notre fédération. Je vais accorder le mot de la fin à notre Présidente ».

Madame Gwenaëlle NOURY : « Oui, ben merci évidemment, c'est une belle satisfaction après tous ces mois de travail puisque ça a été un travail encore une fois collégial, il est haut combien important pour notre fédération d'avancer et d'avancer avec toute ces garanties, ces sécurités, cette bienveillance, donc encore une fois merci à tous. N'hésitez surtout pas revenir vers nous parce que les choses promises sont des choses dues, on a encore plusieurs points sur lesquels nous avons envie d'avancer ensemble et je m'engage ainsi que mon équipe pleinement à vous assurer toute cette bienveillance sportive et l'accompagnement de l'ensemble de nos disciplines encore une fois, et pour l'ensemble de nos structures et de nos licenciés. Donc, merci encore une fois à tous et, vraiment du fond du cœur, bravo pour cette validation pour les nouveaux statuts et règlements intérieurs. Merci à tous ».

Applaudissements

Madame Stéphanie DAVAL : « Combien de contre et d'abstention ? Agnès, je réponds à ta question. Il y a eu 58 voix contre et 23 voix d'abstention, les contres et les abstentions représentent en collectifs 11 clubs. Voilà, nous vous rappelons à tous que nous nous sommes engagés à revoir la règle de composition des CSN que nous vous présenterons à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Merci encore, on est à votre écoute, à vos mails, écrivez-nous ce que vous nous recommandez pour cette règle de composition des CSN. Donc à la prochaine assemblée générale, vous aurez à la fois ce point-là du règlement intérieur et le règlement financier qui seront soumis à vos votes, et en attendant, ben voilà, cette assemblée est désormais terminée ».

S SW -

Madame Gwenaëlle NOURY : « Merci à tous, bon appétit et bon week-end, encore merci à toute l'équipe ici présente et ceux qui étaient en distanciel, et merci à l'ensemble de nos clubs. A très vite en bord de glace ».

Monsieur COLLARDEY me déclare qu'il me fera parvenir dans les meilleurs délais les documents du prestataire « V8te » justifiant l'envoi des mails sur les adresses des licenciés lors des différents votes, y compris le premier qui a dû être réitéré.

Ces 4 documents sont annexés aux présentes après mentions sur 12 pages.

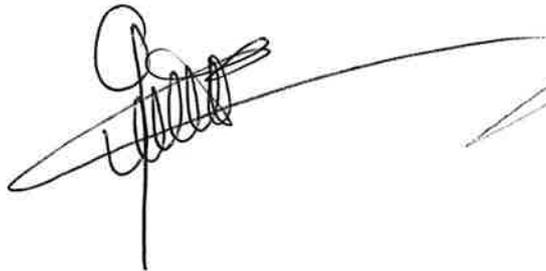
J'ai ensuite clos mes opérations de constat à 13 heures 25.

Telles sont mes constatations.

Mes opérations de constat terminées, j'ai rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Certifié conforme
par la Présidente.

Gwenaëlle NOURY.



Nicolas BARDIN



La Secrétaire Générale
Stéphanie Davaud

